



G A R A N T I E B A N C A I R E

QUELLE EST SA NATURE ?

C'est une caution simple sur emprunt bancaire

QUEL EST L'OBJET DU CREDIT GARANTI ?

• Financement d'investissements et/ou de fonds de roulement (les crédits bail ou prêts destinés à compenser des pertes passées ne peuvent mobiliser le FGIF).

• Il ne constitue jamais la totalité du financement.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Quotité et montant maximum de la garantie :

- 70% du prêt pour les entreprises créées ou reprises depuis moins de 5 ans.
- Montant garanti limité à 27 000 euros.
- Cumul des cautions simples limité à 70% de l'emprunt
- Cautions ou garanties personnelles exclues.
- Possibilité de mobiliser des sûretés réelles limitées aux biens financés par les prêts accordés.

Durée des prêts :

Prêts moyen terme de 2 à 7 ans.

Montant des prêts :

5 000 euros minimum (pas de maximum)..

Durée maximale de la garantie : 7 ans.

Coût pour l'entreprise :

- 2,5% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

Ex : pour un prêt de 10 000 euros garanti à 70%, le coût de la garantie est de 175 euros.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

• **Dépôt d'une demande** auprès de Paris Initiatives Entreprises. Expertise et accompagnement financier par Paris Initiatives Entreprises ;

• **Décision** d'un comité d'engagements financiers.

• **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG)

• **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années par Paris Initiatives Entreprises.

QUI SONT LES CIBLES ?

• Toutes les femmes qui veulent créer, développer ou reprendre une entreprise ; quels que soient le statut de la créatrice (salariées, sans emploi,...), la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité...

• **La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme.**

MISE EN JEU ?

Dès l'ouverture des procédures contentieuses, la banque reçoit, à sa demande, une somme représentant 25% du montant de la perte prévisionnelle en capital.

A l'issue des procédures, France Active Garantie verse le solde, déduction faite du produit de la réalisation des éventuelles garanties prises pour compte commun.



Paris Initiatives Entreprises

68, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Tél. : 01 53 04 02 62

pie@paris-initiatives.com

www.paris-initiatives.com